Notre Dame de l'Osier

LIBERTE EGALITE FRATERNITE
Département de l'Isère

Envoyé en préfecture le 08/07/2025
Reçu en préfecture le 08/07/2025
Publié le
ID : 038-213802788-20250624-D2025_37-DE

D25137

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de Convocation : 17/06/2025
Date d'affichage : 24/06/2025

Membres :
En Exercice : 10 Présents : 08 Votants : 09

Le 24/04/2025
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de BRICHET-BILLET Alex, Maire

Présents : BRICHET-BILLET Alex, CARRIER Michel, LOCATELLI Sandrine, VINSON Denis, GRIGIS Vincent, RAVIER Marie-Noelle, JOUVE Jean-Christophe MARTIN Chloé,

Absentes et excusées : ODOIX Raymonde
CROSSON-PETMEZAKIS Isalia qui a donné procuration à Alex BRICHET-BILLET

MODIFICATION CONVENTION PRECAIRE TERO LOKO

- Vu la délibération 2019/40 du 11 juin 2019,
- Vu la convention précaire du 20 juin 2019
- Considérant la nette augmentation des tarifs de l'énergie

Le Maire fait part au conseil municipal qu'une réévaluation des frais occasionnés par l'association TERO LOKO dans le bâtiment communal de BON RENCONTRE est nécessaire.

En effet, la convention précaire signée le 20 juin 2019 sera remplacée par une nouvelle convention actant qu'à compter du 1er juillet 2025 la mise à disposition de cet espace sera toujours à titre gracieux, cependant la participation aux frais (eau, électricité, chauffage) s'élèvera à 600,00€ par mois

Cette somme a été calculée au prorata (à hauteur de 80%) du total des factures d'énergie concernant ce lieu et détaillé comme suit :

- Frais annuels 2024 pour Tero-Loko : 7200,00€
- Annualisation : 7200 : 12 = 600,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
Alex BRICHET-BILLET

MAIRIE DE NOTRE DAME DE L'OSIER (Isère) R.F.

Le Secrétaire de séance
Michel CARRIER